

COMMUNE DE BUSSY LE REPOS
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 10 avril 2015

Convocation du 30/03/2015

Afférents au Conseil Municipal : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10
En exercice : 11

L'an deux mil quinze, le dix avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine SABARD, Maire de la commune.

Étaient présents :

Mme SABARD Sandrine, Mme CRUAU Charlotte, Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse, Mme MAZATEAU Séverine, Mme GHAZARYAN Anne-Sophie, M.CAZIN Christian, M. RONOT Thierry, M.FRANÇOIS Jean-Pierre

Absents excusés représentés :M.THUOT Thierry représenté par Mme SABARD Sandrine, M. VILLE-RENON Frédéric représenté par M.RONOT Thierry

Absent excusé : M DAVID de SAUZEA Sébastien

Secrétaire de séance : Mme MAZATEAU Séverine est élue secrétaire de séance et accepte le poste.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Le conseil ensuite,

2015/10/04/01

Compte Administratif 2014 Budget commune :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte administratif 2014, présenté par Mme GHAZARYAN Anne-Sophie 2^{ème} adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif de l'exercice arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	199 654,07	DEPENSES	12 851,38
RECETTES	254 637,78	RECETTES	40 644,59
RESULTAT	54 983,71	RESULTAT	27 793,21
Excédent reporté N-1	59 442,36	Excédent reporté N-1	-29 392,94
Résultat 2013	114 426,07	Résultat 2013	-1 599,73

2015/10/04/02

Compte de Gestion budget communal 2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur de Villeneuve sur Yonne et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

	Résultat de clôture N-1 : 2013	Part affectée à L'investissement 2014	Résultat de L'exercice 2014	Résultat de Clôture 2014
INVESTISSEMENT	- 29 392,94	0	27 793,21	-1 599,73
FONCTIONNEMENT	88 835,30	29 392,94	54 983,71	114 426,34
TOTAL	59 442,36	29 392,94	82 776,92	112 826,34

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes au registre des délibérations du Conseil Municipal.

2015/10/04/03

Affectation du Résultat 2014 Budget principal M14

Les résultats de clôture de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

- déficit d'investissement de clôture : 1 599,73 €
- excédent de fonctionnement de clôture : 114 426,34 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de financer le déficit d'investissement (1 599,73 €) en prélevant sur l'excédent de fonctionnement.

En conséquence, la reprise des résultats de l'exercice 2014 au budget unique de 2015 s'effectue de la façon suivante :

D001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	1 599,73 €
R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	1 599,73 €
R002 (résultat de fonctionnement reporté)	112 826,34 €

2015/10/04/04

Budget primitif communal 2015 :

Après lecture faite par Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif communal 2015, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	354 253,34€	89 599,73€
RECETTES	354 253,34€	89 599,73€

2015/10/04/05

Compte Administratif 2014 Budget Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte administratif 2014, présenté par Mme GHAZARYAN Anne-Sophie 2^{ème} adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif de l'exercice arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	32 181,12	DEPENSES	42 303,95
RECETTES	20 182,15	RECETTES	14 063,78
RESULTAT	-11 998,97	RESULTAT	-28 240,17
Excédent reporté N-1	64 451,01	Excédent reporté N-1	45 762,53
Résultat 2014	52 452,13	Résultat 2014	17 522,36

2015/10/04/06

Compte de Gestion budget Eau et Assainissement 2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur de Villeneuve sur Yonne et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

	Résultat de clôture N-1 : 2013	Part affectée à L'investissement 2014	Résultat de L'exercice 2014	Résultat de Clôture 2014
INVESTISSEMENT	45 762,53	0	-28 240,17	17 522,36
EXPLOITATION	64 451,01	0	-11 998,97	52 452,04
TOTAL	110 213,54		-40 239,14	69 974,40

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal ADOpte, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes au registre des délibérations du Conseil Municipal.

2015/10/04/07

Affectation du Résultat 2014 Budget Eau et Assainissement

Les résultats de clôture de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

- excédent d'investissement de clôture : 17 522,36 €
- excédent d'exploitation de clôture : 52 452,04 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2014 au budget unique de 2015 s'effectue de la façon suivante :

R001 (excédent de la section d'investissement reporté) : 17 522,36€

R002 (résultat d'exploitation reporté) : 52 452,04€

2015/10/04/08

Budget primitif Eau et Assainissement 2015 :

Après lecture faite par Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif communal 2015, comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	69 491,04€	74 861,66€
RECETTES	69 491,04€	74 861,66€

2015/10/04/09

Indemnité du Maire par intérim :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention,

Décide, avec effet à la prise de fonction comme Maire par intérim, soit le 16 janvier 2015 d'attribuer à Mme Sabard Sandrine, 1^{er} Adjoint le montant des indemnités de fonction de Maire comme prévu par la délibération en date du 27 février 2015, soit 17% de l'indice1015.

2015/10/04/10

Site internet : choix du prestataire :

La commission communication a contacté des prestataires pour l'élaboration et l'hébergement du site internet de la commune.

Après présentation de leur travail par M Thierry Ronot ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au GIP e-Bourgogne pour l'élaboration et l'hébergement du site internet de la commune pour une cotisation annuelle de 449€ pour l'ensemble de l'année 2015 et un droit d'entrée de 20€.

Choisit comme nom de domaine : www.bussy-le-repos.fr

Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Questions diverses :

Le Trail de l'Yonne passera sur la commune les, 2 et 3 mai, 4 signaleurs sont disponibles pour assurer la sécurité des coureurs mais il en faudrait encore autant. Il faut être disponible entre 16h30 et 20h30 le 2 mai. M Cazin se charge de coordonner les éventuels bénévoles.

Mme Denise propose un soutien scolaire pour les enfants de la commune.

Après renseignements pris, il lui faut rencontrer les enseignants pour connaître les éventuels besoins. Si besoin il y a, la commune pourrait mettre à disposition la bibliothèque. Mmes Cruau et Ghazaryan lui serviront de soutien dans ses démarches.

Deux enquêtes publiques sont en cours sur la commune.

La première pour un projet d'augmentation de stockage sur la commune de St Julien-du-Sault par la société BERNER.

La deuxième pour une demande d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Malay-le-Grand par la SARL BJ METHANE.

Les dossiers sont consultables en mairie.

Un document sera bientôt diffusé afin d'informer la population des projets et objectifs de l'équipe municipale.

Un moment d'échanges est envisagé pour la création d'un conseil des jeunes et sur les desideratas de la population.

En même temps que le vide grenier du 7 juin, une exposition sur la bande dessinée se tiendra dans la salle du conseil.

La séance est levée à 21h00

Pour affichage
Le maire
Sandrine Sabard